



## Fonds de mobilité : diffusion de la recherche

La pandémie a eu pour effet de déplacer la plupart des congrès en ligne. Plusieurs d'entre vous présenteront – à nouveau cette année – leurs travaux dans le cadre de telles activités.

Qu'il s'agisse de congrès à venir, comme ceux de l'ACRI (26-28 mai 2021), de LERA (5-8 juin 2021), de ILERA (21-24 juin 2021), du LLRN (27-29 juin 2021) ou du Réseau K de SASE (2-5 juillet 2021), de congrès tenus récemment, comme celui de AIRAANZ (3-5 février 2021), ou bien d'autres congrès où vous avez présenté ou présenterez vos travaux, ce programme spécial vise à vous aider à défrayer les frais d'inscription à ces diverses activités – à condition (nous y reviendrons) que la ou les communications visées relèvent de votre participation au Projet de partenariat.

Bien que, dans la plupart des cas, les coûts de participation à ces congrès aient été réduits considérablement (en l'absence de frais de voyage et de séjour), les frais d'inscription demeurent tout de même un investissement important pour plusieurs d'entre vous (variables d'un congrès à l'autre, allant de 45 \$ US dans le cas de LERA à 180 \$ US dans le cas de SASE), notamment pour celles et ceux qui ont été laissé.e.s sans travail par les mesures de confinement découlant de la Covid-19. Nous cherchons à vous donner un coup de main grâce à ce programme.

L'initiative ne vise que la diffusion de travaux s'inscrivant dans le cadre du Projet de partenariat du CRIMT sur l'expérimentation institutionnelle et l'amélioration du travail. Cela concerne également le Congrès de SASE. Le Projet de partenariat y animant son propre réseau (le Réseau K), seules les propositions soumises à ce dernier seront admissibles au présent programme. Aussi, comme il s'agit d'une initiative requérant une contrepartie de la part de votre directeur.trice de recherche (ou de la part de votre centre partenaire), il va de soi que vous devez discuter avec elle ou lui de la possibilité de faire rembourser vos frais d'inscription (suivant le ratio 50% CRIMT / 50% contribution locale).

**Ce que nous proposons est simple.** Rembourser 50% des frais d'inscription au congrès où vous effectuerez votre présentation, conditionnellement à ce que votre centre partenaire ou directeur.trice de recherche rembourse les 50% restants.

## **ADMISSIBILITÉ**

1. Cette offre vise les étudiant.e.s dont la proposition de communication a été acceptée pour présentation et, dans le cas de conférence préparée conjointement, qui livreront une partie ou la totalité du contenu de cette dernière ;
2. L'objet de la présentation doit être directement lié au Projet de partenariat sur l'expérimentation et l'amélioration du travail. Il reviendra à votre directeur.trice ou codirecteur.trice de recherche de confirmer ce lien ;
3. Un.e même étudiant.e peut cumuler plus d'une demande de remboursement (le cas de ceux et celles qui participent à plus d'un congrès) ;
4. Les étudiant.e.s ayant déjà été financés dans le cadre du programme régulier de mobilité - volet diffusion de la recherche sont admissibles au présent programme, peu importe le nombre de financements reçus par le passé.

**Postuler l'est tout autant.** Le processus de soumission comporte trois étapes :

1. Vous préparez un court message courriel (un ou deux paragraphes) dans lequel vous précisez comment votre présentation s'intègre au Projet de partenariat du CRIMT. La proposition de communication visée ainsi que la preuve d'acceptation doivent être jointes en annexe. Ce message doit ensuite être envoyé à votre directeur.trice de recherche pour approbation.
2. S'il ou elle l'approuve, il lui suffira d'insérer une phrase au bas du message stipulant son intention de rembourser 50% de vos frais d'inscription, de signer électroniquement le message, puis de nous l'envoyer par courriel (à [nicolas.robby@umontreal.ca](mailto:nicolas.robby@umontreal.ca)) - en prenant soin d'inscrire votre adresse courriel en c.c., puis de rediriger toutes les pièces jointes (proposition de communication + preuve d'acceptation).
3. Si tout est conforme, Soledad Cardona vous demandera de lui fournir un reçu confirmant que vous avez payé les frais d'inscription au congrès, puis se chargera d'émettre notre part de votre remboursement (50%).

Ce n'est pas plus compliqué que cela. Ceux et celles qui souhaiteront se faire rembourser les frais d'inscription à plus d'un congrès verront à produire une demande par activité, puis à les acheminer séparément. Ce sera plus facile à gérer de notre côté.

Il n'y a ni enveloppe budgétaire préétablie ni date de clôture fixe à ce programme spécial. Il s'éteindra lors de la reprise des activités en présentiel ; le programme régulier de mobilité - volet diffusion de la recherche prenant alors le relais. Les demandes seront traitées au fur et à mesure qu'elles entreront et – si tant est qu'elles respectent les critères d'admissibilité et le processus de soumission décrit ci-dessus – seront honorées.